



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

universités de médecine

Question écrite n° 67834

### Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le contenu des politiques mises en oeuvre par le Gouvernement en matière d'études médicales. Les étudiants en médecine et leurs organisations demandent notamment une répartition des postes offerts à l'examen classant national en accord avec les besoins de santé publique constatés par le rapport de la mission « démographie des professions de santé » du professeur Berland. Ils mettent également en avant les questions de stage chez le médecin généraliste prévu dans l'arrêté du 4 mars 1997, la pérennisation d'une procédure de choix de son poste d'interne grâce à la procédure dite d'amphithéâtre de garnison et l'ouverture de discussions sur les modalités de redoublement des sixièmes années (DCEM 4). D'autre part, certaines associations d'étudiants s'interrogent quant à la réforme de régionalisation de l'examen de fin de deuxième cycle qui ne saurait en rien résoudre les problèmes de démographie médicale. Nombre d'études concluent aujourd'hui au danger d'une pénurie généralisée de médecins, dont le nombre menace de chuter de près de 10 % d'ici à 2025 et font de 2008 une année charnière à partir de laquelle ce décrochage devrait s'opérer. Le risque est grand de voir la densité médicale baisser de plus de 15,5 %, passant de 335 médecins pour 100 000 habitants à 283. Ces éléments connus confirment l'ampleur de la crise sans précédent devant laquelle la France se trouve située alors que déjà la pénurie budgétaire qui frappe les hôpitaux et la réforme de la protection sociale font voler en éclats le droit à la santé de nos concitoyens. Ces constats légitiment les attentes exprimées. Elle lui demande quelle part il entend prendre pour y apporter une réponse.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement, particulièrement attentif aux préoccupations exprimées par les professionnels de santé et les étudiants en médecine, a élaboré un plan d'ensemble tenant compte de la plupart de leurs aspirations et permettant, d'une part, de soutenir l'offre de soins sur tout le territoire et, d'autre part, d'assurer le renouvellement de la profession dans toutes les spécialités. Ainsi, le nombre d'étudiants de première année du premier cycle des études médicales autorisés à poursuivre leurs études en médecine, à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire, est en constante progression. Entre les années universitaires 1995-1996 et 2003-2004, le numerus clausus a été augmenté de 55 % (+ 1 974 postes). Pour l'année universitaire 2004-2005, il a été porté à 6 300 postes, soit un accroissement de 13,50 % (+ 750 postes), comparé à l'année universitaire précédente. Cet effort se poursuit en 2006 avec un numerus clausus fixé à 7 000 qui sera maintenu à ce niveau jusqu'en 2010, en tenant compte toutefois des capacités d'accueil des unités de formation et de recherche et des avis du comité de la démographie médicale créé par la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie. En outre, pour des raisons d'équité et d'égalité entre les étudiants, le Gouvernement a décidé que l'examen classant resterait national. Cependant, la répartition des postes à l'issue de cet examen comme celle du numerus clausus prendra en compte, dès la rentrée prochaine, les besoins démographiques recensés dans les zones déficitaires, comme elle le fait déjà pour les capacités de formation des régions. À cet effet, le champ de compétence de l'Observatoire national de la démographie médicale et des comités régionaux de la démographie médicale sera élargi. Par ailleurs, il n'est pas envisagé de modifications dans la procédure de

choix des stages par les internes. Toutefois, afin de permettre aux étudiants de mieux connaître la médecine générale, érigée en spécialité depuis la réforme du 3e cycle des études médicales du 16 janvier 2004, un stage en médecine ambulatoire auprès de médecins généralistes sera proposé aux étudiants de 2e cycle, à compter de l'année universitaire 2006-2007.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-George Buffet](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (4<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67834

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 7 février 2006

**Question publiée le :** 21 juin 2005, page 6229

**Réponse publiée le :** 14 février 2006, page 1672